



Pass Vaccinal Délais

Par Orion14

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un milieu de loisirs et je ne suis pas encore vacciné.

Je voulais savoir, si dans ma situation, j'aurais un délais accordé pour me mettre à jour par rapport à ce pass vaccinal ? Ou est-ce que ca concerne seulement les gens qui ont déjà une dose ? Car j'avais entendu parler d'une durée d'un mois, jusqu'au 15/02, alors je ne sais pas si je suis concerné.

Jean Castex a annoncé que ceux qui feraient leur première dose avant le 15/02 pourraient bénéficier du pass vaccinal directement, mais en attendant ? Est-ce que cela veut dire qu'on a une marge le temps de s'actualiser ou qu'on est bloqué le temps de le faire ?

Pourquoi une date du 15/02 dans ce cas-là ?

Merci.

Par Henriri

Hello !

Si j'ai bien compris la date du 15 février intervient dans deux dispositions :

1- C'est la date jusqu'à laquelle le pass vaccinal sera provisoirement accessible aux personnes n'ayant reçu qu'une 1ère dose de vaccin (+ test négatif de moins de 24 heures), en attendant leur 2ème dose dans un délai de 28 jours.

2- C'est la date à partir de laquelle il faudra avoir le rappel 4 mois (au lieu de 7 jusque là) après la 2ème dose de vaccin pour maintenir la validité du pass.

Le pass vaccinal remplace le pass sanitaire dès demain 24 janvier. Donc pour l'obtenir il faut que vous receviez une 1ère dose de vaccin au plus vite (+ test négatif <24h) et 2 doses à partir du 15 février à qq jours près (selon votre date de votre 1ère injection).

Orion, grosso-modo disons qu'une personne non-vaccinée est "bloquée" si elle n'a pas reçu une première dose de vaccin d'ici le 15 février, puis "bloquée" si elle n'a pas reçu deux doses à partir du 15 février.

D'autres avis ?

PS / "pourquoi la date du 15 février" : c'est une sorte de sursis incitatif (+1 mois / nouvelles dispositions) accordé aux non-vaccinés pour s'intégrer dans le "schéma vaccinal" maintenant qu'un test négatif <24h ne suffit plus pour accéder à certains lieux.

Lecture

[url=https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-et-dose-de-rappel-ce-qui-change-au-15-janvier]https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-et-dose-de-rappel-ce-qui-change-au-15-janvier[/url]

Par Orion14

Ok, merci pour la réponse.